



---

## Coordination Nationale des Enseignants et des Écoles d'Art

---

Adresse pour tout courrier postal 109 rue Sébastien Gryphe 69007 LYON  
Tel : (président) 06 30 79 73 55 Tel : (vice-présidente) 06 73 94 37 20

[contact@cneea.fr](mailto:contact@cneea.fr)

---

### Communiqué de la CNEEA sur la situation actuelle des écoles supérieures d'art

## Le cas d'école européenne supérieure d'art de Bretagne

Après Bordeaux, Bourges, Marseille, Perpignan, un nouvel exemple de l'incohérence statutaire des écoles supérieures d'art à l'EESAB -Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne

Nous avons appris la mise à l'écart du directeur général de l'EESAB, Philippe Hardy.

Les motifs n'en ont actuellement pas été rendus publics.

Si nous n'avons pas à nous prononcer en l'état sur les motifs, force est de constater l'irrégularité de la prise de décision. Elle est prise en dehors des instances de l'établissement. Le conseil d'administration a été mis devant le fait accompli. La procédure manifeste un mépris des statuts des EPCC, leur garantissant autonomie de fonctionnement via les instances de gouvernance (Conseil d'administration, Conseil des études, Conseil de la recherche, Comité technique paritaire...).

Les décisions dans un EPCC se prennent au sein du conseil d'administration. Il ne peut pas être voué à simplement enregistrer des décisions prises ailleurs.

La CNEEA a reçu cette information qui confirme l'analyse partagée sur les dysfonctionnements évidents des EPCC.

Les modes de gouvernance sont de moins en moins respectés et l'ingérence des collectivités territoriales se fait de plus en plus pressantes. Il est donc temps de réévaluer le statut des EPCC inadéquat pour les établissements d'enseignement supérieur.

Les conseils d'administration où les personnels sont sous-représentés (contrairement à la logique propre aux établissements d'enseignement supérieur) ont tendance à devenir des caissons d'enregistrement de décisions prises en dehors de la structure et de ses règles; il ne faudrait pas non plus qu'ils ne deviennent que des caisses enregistreuses.

Nous attendons du ministère de la Culture et de la Communication qu'il joue son rôle de tutelle dans ces affaires.

## **Voici le communiqué d'Alain Bourges, secrétaire général de la CGT-EESAB**

*Chers collègues,*

*Nous venons d'apprendre que Philippe Hardy a été démis de ses fonctions par la réunion des personnes publiques (collectivités). Il ne sera donc plus directeur dans de brefs délais mais sera chargé d'une mission (à définir) jusqu'à la fin de son contrat (juin 2016).*

*La CGT-EESAB ne s'est jamais privée de critiquer la direction générale de l'EESAB, conformément au rôle dévolu aux syndicats dans un établissement public. Néanmoins, quels que soient les motifs de cette éviction, justifiés ou non, nous nous élevons contre une procédure qui a mis le Conseil d'Administration à l'écart d'une décision qui lui revenait.*

*Pour rappel, le Conseil d'Administration est composé majoritairement des collectivités et minoritairement des représentants des personnels (tirés au sort par absence de candidats), des représentants des étudiants et de deux personnalités qualifiées. Or les collectivités se sont réunies le matin avant le Conseil d'Administration, ont procédé à l'éviction du Directeur Général, puis ont tenu le Conseil d'Administration sans qu'il ne soit prononcé un seul mot sur ce qui s'était passé quelques heures plus tôt. Les représentants des personnels et des étudiants ont donc été sciemment tenus à l'écart.*

*Une nouvelle fois, les procédures ont été bafouées dans leur esprit. Ce mode de gouvernance est inacceptable.*

*Nous ferons part de notre protestation aux élus des villes ainsi qu'aux représentants de la Région et de l'Etat. Nous envisageons les recours possibles.*

*Nous appelons les représentants du personnel et des étudiants à démissionner du Conseil d'Administration.*